

REGLEMENT INTERIEUR « ESPACE ADOS »

L'espace ados est un lieu de loisirs, d'écoute et d'échange, et de discussion mais aussi de prévention. Mis à disposition des ados, le local leur permet de se retrouver, de se détendre, d'exprimer des idées auprès de l'équipe d'animation qui les accompagnera vers la mise en œuvre et la réalisation de projets. C'est un lieu, où il sera favorisé la socialisation et le développement à la citoyenneté, favorisé le développement personnel des adolescents et leur épanouissement. Enfin, nous permettrons aux jeunes d'être acteur de leur temps de loisirs et de s'engager.

1) Fonctionnement général :

L'espace ados est situé dans des locaux mis à disposition par la Mairie.

L'espace ados est ouvert :

- en période scolaire :
 - les vendredis de 18h à 22h.
- pendant les « petites » vacances scolaires sauf Noël et uniquement la première semaine :
 - le lundi, le mardi, le mercredi, le vendredi de 14h à 18h.
 - le jeudi de 9h à 18h (horaires pouvant être modifiés suivant les sorties/activités).
- pendant les vacances d'été :
 - deux séjours sont proposés pendant les premières semaines de juillet.
- quelques week-ends durant l'année pour des actions d'auto financement.

L'espace ados ferme ses portes durant les dernières semaines de juillet et le mois d'août.

L'espace ados est agréé ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) pour les 11/18 ans. Il accueille les ados de la commune de Monclar de Quercy ainsi que ceux des alentours.

2) Responsabilités :

Une équipe d'animation encadre les adolescents. Ces derniers sont sous la responsabilité des animateurs pendant les heures d'ouverture de l'espace ados.

En effet, il est important de noter que lorsque le jeune a l'autorisation de rentrer seul à la fermeture de l'espace, l'association décline toute responsabilité en dehors des horaires d'ouverture. Les parents peuvent récupérer leur adolescent ou demander à ce qu'il soit raccompagné au domicile. Dans le cas où ils peuvent rentrer seul, une décharge devra être signée par les parents.

Les jeunes sont autorisés à apporter leurs propres musiques, jeux ou autres objets de valeurs.

Toutefois l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou de détérioration.

Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires.

Les jeunes sont responsables du matériel mis à leur disposition, ils doivent le respecter et l'entretenir.

Toute personne endommageant le bien d'autrui ou de l'association engage sa responsabilité, les dégâts occasionnés seront pris en charge par le jeune ou ses parents.

3) Règles de bon fonctionnement :

Les règles de vie sont discutées avec les jeunes et affichées dans la structure. Chaque jeune doit respecter l'ensemble de ces règles.

Il est strictement interdit de consommer de la drogue et de l'alcool et toutes autres substances illicites avant de venir à l'espace ados ainsi que sur les lieux. Le tabac n'est pas toléré non plus.

A l'arrivée dans l'espace ados, le téléphone portable sera déposé dans une boîte. Lors des sorties ou des camps, des temps seront aménagés où les ados auront accès à leur portable.

Tous les équipements sont accessibles mais utilisables uniquement sur place.

Malgré la prévention permanente effectuée au sein de l'espace Ados vis-à-vis de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, nous dégageons toute responsabilité quand à l'utilisation du portable notamment en cas d'envoi de vidéos, photos ou messages sur les réseaux sociaux.

L'accès à l'ordinateur et internet est libre.

Toutefois, les téléchargements, quels qu'ils soient, sont interdits, tout comme la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discrimination, les sites contraires à la morale.

Lors des sorties ou des activités hors du local, le jeune est soumis au même règlement que dans le local.

4) Participations aux activités :

L'espace ados n'est pas un lieu de consommation où l'on vient simplement consommer des activités de loisirs. Les activités à caractère préventif (actions de prévention diverses) ou les actions d'autofinancement ne sont pas facultatives. Durant quelques week-ends de l'année, des actions pour rechercher des financements pour l'espace ados sont organisées. Ces actions ont plusieurs objectifs :

- permettre aux jeunes d'être acteur de leur temps de loisirs en mettant en place leur propre projet et en cherchant à en financer une partie.
- éviter de tomber dans la « consommation », montrer aux ados le coût de la vie.

L'organisation de ces actions d'autofinancement est faite conjointement avec les parents et les adolescents qui participent suivant leurs disponibilités.

L'espace ados est un tout. On ne pas faire de la sélection dans les activités car pour faire l'activité de « consommation », il faut la préparer en amont, en rechercher le financement.... Et l'activité n'est que le résultat d'un temps de préparation, d'échanges et de concertation.

La participation aux activités n'est valable que sous réserve des conditions ci-dessous :

- Le dossier administratif doit être complet (fiche inscription, fiche sanitaire de liaison, fiche d'autorisations, l'adhésion à l'association est obligatoire).
- Etre inscrit à l'activité.
- Respecter le règlement intérieur.
- Etre à jour des paiements.

L'équipe d'animation et les responsables de l'association se réservent le droit de prioriser les places (notamment lors des sorties limitées à 16) en fonction de l'investissement de chacun.

5) Informations données aux jeunes et aux parents :

Le planning des activités est affiché dans le local. Les adolescents en ont connaissance car ce sont eux qui l'organise.

D'un point de vue éducatif, nous visons à une autonomisation des ados, ils doivent se charger des informations à diffuser à leur parent. Cependant, des messages ou mails seront envoyés afin que les informations soient connues de tous.

Des réunions sont organisées au moins deux fois par an. Elles ont lieu en soirée afin que la majorité de parents puissent y assister.

L'espace ados est joignable au 07.68.61.95.04 ou par mail : chloe.gaugirand@famillesrurales.org

Le présent règlement sera diffusé au public et affiché dans les locaux de l'espace ados. Ce règlement doit être obligatoirement signé par le responsable légal et le jeune. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une communication.



✂.....

COUPON A REMETTRE à l'Association Familles Rurales de Monclar-de-Quercy.

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme....., représentant légal de..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace ados.

Fait à, le

Signature de l'Adolescent

Signature du représentant légal